



INSTITUT SUPERIEUR DES ETUDES TECHNOLOGIQUES DE RADES

Département Sc économiques & gestion

TRAVAUX DIRIGES

| | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|
| MATIERE : Contrôle de gestion | TD N ° : 7 |
| NIVEAU : L 3 | THEME : Les tableaux de bord |
| ENSEIGNANT : Y. ABASSI | |

Nombre de pages : 3

EXERCICE N° 1 :

La société « **Média store** » est une PME dont l'objet social réside dans les activités suivantes :

- La vente des GSM, des kits satellites et des ordinateurs. L'entreprise prend en charge le transport et l'installation des kits satellites et des ordinateurs vendus, et elle propose en outre des garanties et des réparations gratuites pour les clients.
- La deuxième activité est la réparation et l'installation des récepteurs satellites et des ordinateurs, et la réparation des GSM. Cette activité est assurée par quatre personnes ; deux techniciens en communication et deux ouvriers. La marge totale sur les coûts de la main d'œuvres et des pièces de cette deuxième activité est de 20%.
- La troisième activité est la vente des accessoires des ordinateurs. Elle vise à améliorer la marge globale de l'entreprise.

T.A.F : Identifier la mission, les points clés de gestion, les paramètres et les indicateurs des différentes activités de "Média store".

EXERCICE N°2 :

La société « **SOTUTAB** » a pour objet la fabrication de tables. Son système de production est composé d'un centre d'approvisionnement et de trois ateliers ; coupe, assemblage et finition.

Le premier atelier assure la coupe du fer et du bois acquis en des barres de fer et des morceaux de bois. Il emploie un technicien et quatre ouvriers qui travaillent sur deux machines, une est spécialisée dans la coupe du bois et l'autre dans celle de fer.

Outre les coûts de matières et de main d'œuvre, les charges de cet atelier englobent les frais d'entretien, d'énergie et l'amortissement des machines.

T.A.F : Proposer un modèle de tableau de bord pour l'atelier coupe.

EXERCICE N°3 :

Créé en 1993 par fusion de la SIAPE et de la SAEPA, le groupe chimique tunisien GCT est l'un des principaux fabricants d'engrais dans le monde. Il dispose d'une capacité de transformation annuelle de phosphate de 6 242 000 tonnes réparties sur quatre usines spécialisées situées à SFAX, GABES, GAFSA et MDHILLA.

Sur une décision de Premier ministre en date de novembre 1991, une direction de contrôle de gestion au siège à Tunis et deux cellules l'une à Sfax et l'autre à Gabès ont été instaurées au niveau du GCT. Ces unités s'attachent à analyser des écarts significatifs entre les réalisations et les objectifs assignés à chaque centre de production, dans le cadre de tableaux de bord mensuels.

Une gestion par exceptions conduit à n'analyser que les écarts sur éléments de coût de production supérieur à 10% du coût préétabli.

L'usine de superphosphate triple (TSP) située à Mdhilla utilise deux matières premières ; Le phosphate et la soufre. A partir des consommations réelles et préétablies de cette usine, on a extrait les données suivantes :

Etat des consommations de l'usine TSP pour une production réelle de TSP de 2 418.3 Tonnes :

| Elément de coût | Quantité | Coût unitaire | Coût total |
|------------------------------|-----------------|----------------------|-------------------|
| Phosphate | | | 10 792 |
| Soufre | 2 696.4 | 0.25 | 674.1 |
| Services extérieurs | 2692.3 | 0.156 | 420 |
| Charge de personnel | | | 220 |
| Frais d'exploitation | | | 50 |
| Frais de structure | | | 254 |
| Frais de gestion | | | 270 |
| bâtiment | | | |
| Frais de prestation connexes | | | 135 |

EXTRAIT DU TABLEAU DE BORD DE L'ATELIER TSP :

Production préétablie de l'atelier 2 700 t de TSP.

Activité préétablie de l'atelier.....traitement de 3 000 t de Phosphate et 3000 t de Soufre. Les coûts standards unitaires (CSU) sont établis par unité d'activité.

| <i>Eléments</i> | <i>de coût</i> | Objectifs | | | Réalizations | | |
|-----------------------------------|----------------|-------------|--------------|---------------|----------------|----------------|-------|
| | | Q | CSU | Total | Q | Coût unitaire | Total |
| Produits et services entrants | | | | | | | |
| Phosphate | V | 3000 | 4 | 12000 | Q _R | CSU | R |
| Soufre | V | 3000 | 0.28 | 840 | Q _R | C _R | R |
| Services extérieurs | V | 3000 | 0.05 | 150 | Q _R | C _R | R |
| Charge de personnel | F | | | 150 | | | |
| Frais d'exploitation | V | 3000 | 0.075 | 225 | Q _R | CSU | R |
| Frais de structure | V | 3000 | 0.02 | 60 | Q _R | CSU | R |
| Frais de gestion matériels | Forfait | | | 270 | | forfait | |
| Prestations connexes | V | 3000 | 0.1 | 300 | Q _R | CSU | R |
| Total des charges | | | 4.715 | 14 145 | | | |
| Produit sortants | | | | | | | |
| TSP | | 2700 | 5.239 | 14 145 | | | |

R : Résultat réel constaté. F : Partie fixe des charges.

C_R : Coût réel constaté. V : Partie variable des charges.

Q_R : Quantité réelle calculée. Forfait ; charges facturées à un montant indépendant de l'activité de l'atelier.

T.A.F :

- 1) compléter le tableau de bord de l'atelier et calculer les écarts qui en résultent.
- 2) Décomposer les écarts significatifs.
- 3) Comment peut justifier la prise en compte d'un forfait au niveau des frais de gestion de matériel ?